



# ACTUALITES COMMUNALES

## / ETAT CIVIL

### MARIAGES



17-10-2020 : **Michaël Toussaint** et **Magnée Nathalie** de Noiseux

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

### DECES



09-10-2020 : **Roobaert Jean** de Somme-Leuze, âgé de 72 ans

17-10-2020 : **Papier André** de Bonsin, âgé de 84 ans

21-10-2020 : **Devigne Andrée** de Baillonville, âgée de 92 ans

**Desbesel Aubain** de Hogne, âgé de 61 ans

**Bawin Gisèle** de Hogne, âgée de 82 ans

22-10-2020 : **Blaszczyk Karl** de Noiseux, âgé de 79 ans

25-10-2020 : **Kempeneers Simone** de Noiseux, âgée de 89 ans

28-10-2020 : **Petignot Annie** de Hogne, âgée de 79 ans

01-11-2020 : **Dumont Ghislain** de Heure, âgé de 59 ans

02-11-2020 : **Bréda José** de Noiseux, âgé de 83 ans

04-11-2020 : **Goffin Marie-Josée** de Baillonville, âgé de 86 ans

## !! RAPPEL !!

Pour rappel, les services de l'Administration Communale sont uniquement accessibles sur rendez-vous

Numéro général : 086/32.02.50 ou 086/32.21.22

## / CONSEIL COMMUNAL

Prochaine séance : le lundi 14 décembre à 20h00  
en visio conférence.



Connectez-vous le jour même via le site Internet de la Commune : [sommeleuze.be](http://sommeleuze.be)



## / DISTRIBUTION DES ARBRES :

**SAMEDI 28 NOVEMBRE**

**SUR LA PLACE A HEURE (RUE DE L'ÉGLISE)**

## **ATTENTION CHANGEMENT DE FORMULE : EN DRIVE-IN**

**En raison des mesures sanitaires, le Collège communal a décidé de mettre en place une nouvelle formule qui permettra que la distribution se déroule en toute sécurité.**

**En effet, à notre grand regret, les contacts entre les habitants devront être inexistantes et la formule sera donc adaptée à cette situation.**

Selon nos prévisions, nous pouvons vous annoncer des plants de charmes, noisetiers, hêtres, pommiers sauvages, prunelliers, poiriers sauvages, cassis, groseilliers, framboisiers et pommiers basse tige.

Nous avons donc le plaisir de vous inviter ce **samedi 28 novembre 2020, entre 09h00 et 11h30, sur la place de Heure pour une formule DRIVE-IN.**

**Ainsi, vous pourrez récupérer deux arbres par famille en voiture auprès de nos services.**

**Comment ? Vous avancerez en voiture selon un circuit préétabli et fléché, vous ouvrez votre coffre et les services communaux vous distribuent vos arbres.**

**Les arbres pour les bébés seront également distribués de cette manière.**

**Venez nombreux mais venez masqués et prévoyez votre contenant pour vos arbres.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenauve, Coordinatrice locale du PCDN, au 086.32.02.55 ou via [julie.hautenauve@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenauve@sommeleuze.be)

Une organisation de l'Administration Communale et de son PCDN avec la collaboration de la Wallonie.



## / FEUX D'ARTIFICES

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous souhaiterions, comme chaque année, attirer votre attention sur les mesures de sécurité à prendre concernant les feux d'artifices, qu'ils soient organisés à titre privé, dans le contexte associatif ou dans toute autre circonstance.

En effet, **on ne s'improvise pas artificier** et des mesures de précaution sont à prendre de manière à éviter tout incident ou tout accident éventuellement grave et pour que la fête en reste bien une.

Il est également important que nous soyons au courant des tirs organisés afin de pouvoir coordonner les patrouilles des services de police. C'est pourquoi il est important que toute personne désireuse d'organiser un feu d'artifices avertisse **minimum 15 jours au préalable** l'Administration communale (Mme Anne Vanden Broeck, 086/320.256, [anne.vandenbroeck@publilink.be](mailto:anne.vandenbroeck@publilink.be)).



Enfin, ces moments magiques pour les jeunes et les moins jeunes sont un **cauchemar pour les animaux**. Les détonations soudaines et violentes provoquent un véritable traumatisme pour nos amis à quatre pattes. Chaque année, durant les nuits de réveillons, des animaux prennent la fuite et disparaissent paniqués. Pour les oiseaux et les animaux en prairie, c'est également une source de danger. Certains sont blessés et parfois pire, ils en meurent. Nous vous rappelons donc qu'**il ne peut y avoir de feux d'artifices tirés à proximité de prairies ou d'espaces où se trouvent des animaux** (bétail, chevaux, moutons,...) et par esprit de convivialité, nous vous invitons à **prévenir vos voisins** afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions afin de tranquilliser leurs animaux.

## / QUELQUES RAPPELS POUR NOS COMPAGNONS À QUATRE PATTES



Nous profitons de ce « Somme-Leuze en Direct » afin de rappeler à tous que la présence de chiens errants et/ou non tenus en laisse, ainsi que les aboiements excessifs sont de réelles nuisances pour le voisinage. Il en est de même de leurs excréments, non ramassés par leur(s) propriétaire(s) lors des promenades.

Toute infraction constatée sera sanctionnée et une amende administrative sera délivrée.

Nous comptons donc sur vous afin d'observer ces diverses règles et ainsi améliorer la qualité de vie au sein de votre quartier !



# INFORMATIONS GENERALES

---

## / EXERCICES MILITAIRES

Des exercices militaires seront organisés en dehors des domaines militaires et notamment dans la Commune de Somme-Leuze par :

- Le Centre de Compétence du Génie de la Composante Terre (CC Land Dept Génie) stationné à Amay du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

\* Exercice d'écologie véhicules, 6 personnes, 2 véhicules à roues.

\* Exercice de reconnaissance et de simulation de destruction de ponts, 25 personnes, 5 véhicules à roues.

- Le 2 EMI du 23 au 27 novembre

Exercice d'entraînement médical avec hôpital de campagne, 70 personnes, 15 véhicules à roues.

- Le 2 Bataillon de Commando du 01 au 04 décembre

Exercice d'infiltration avec attaque, 80 personnes, 10 véhicules à roues.

## / 1718 - SERVICE D'AIDES AUX URGENCES SOCIALES

La Wallonie et le Réseau wallon de lutte contre la Pauvreté (RWLP) ont mis en place un **service d'aides aux urgences sociales** via le renforcement du **numéro vert 1718** (numéro gratuit du Service public de Wallonie) et la mise à disposition d'informations spécifiques sur le portail : [luttepauvrete.wallonie.be](http://luttepauvrete.wallonie.be).

L'ensemble des personnes répondant au 1718 ont été formées à répondre à des questions relatives aux **aides existantes** en matière d'**alimentation**, de **crédits**, de **logements**, de **situations professionnelles** ou de **chômage**. Elles font également le relais entre une personne en difficulté et l'interlocuteur adéquat pour l'aider (aides psychologiques, aides aux assuétudes, détresses familiales, services de proximité, etc.).

Le site [luttepauvrete.wallonie.be](http://luttepauvrete.wallonie.be) a, lui, été nourri d'une soixantaine de questions répondant aux besoins spécifiques des personnes en difficultés et envoie également vers les aides adéquates pour chacune des questions évoquées.

## / A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

### Lorsque le cœur d'un village se déplace...ou disparaît !

Jadis, la vie économique et sociale d'un village se situait principalement autour de l'église. On y trouvait souvent l'école, divers petits commerces, un petit espace où les enfants et adolescents pouvaient se divertir, ainsi qu'un ou parfois plusieurs cafés où jeunes et moins jeunes se retrouvaient après le travail ou à la sortie de la messe. Il s'agissait véritablement d'un lieu de rencontre où l'on échangeait les derniers commérages après les courses, où la guinguette de la kermesse annuelle était plantée et où de nombreux jeunes espéraient trouver chaussures à leurs pieds.

C'était le cas, comme dans d'autres villages, à Noisieux où la « **Place du village** » se situait dans le fond du village au lieu-dit « **Li Teréye** », proche de l'emplacement de l'ancien cimetière actuellement aménagé en une pelouse d'honneur. Plusieurs stèles y rappellent notamment le souvenir des anciens prisonniers, combattants et résistants du village. **Véritable carrefour du village**, c'est d'ici que débuta la nouvelle route vers Enneilles en 1913, ainsi que la rectification de la rue de l'Ourthe et son alignement avec son nouveau pont. La place était également traversée par le chemin qui débutait au gué de l'Ourthe près de la ferme Gilson et se dirigeait vers le moulin Dossogne-Laval situé de l'autre côté de la route.



A cet endroit se tenaient une boucherie, des pensions de familles, un maréchal-ferrant, ainsi que le curé et le bourgmestre. Les deux écoles - des filles et des garçons - se situaient à proximité et l'arbre des « May » (arbre de Mai) traditionnel et de fécondité y était planté.

**En 1876, la vieille église disparaît.** De nouvelles écoles sont implantées plus haut dans le village, les commerces et cafés déménagent là où ils en ont la possibilité. **L'ancienne place du village perd progressivement son âme.** Les lieux de rencontres sont disséminés un peu partout dans le village, ce qui ne facilite pas toujours l'organisation des différentes activités récréatives.

L'avènement de l'automobile n'est certainement pas étrangère à ce phénomène. Il faut plus de parking, les commerces et les entreprises exigent davantage de place, d'où leurs délocalisations. **Le petit cœur de village où l'essentiel des rencontres était focalisé a vécu.** Seules pour certaines activités de proximité et de service, on y retrouve actuellement un certain regain.

Mais l'image de ce cœur de village où toute la vie locale se retrouve, n'est-elle pas une utopie ? La configuration des lieux et les particularités locales ne s'y prêtent pas toujours.

**André Van Overschelde pour le Cercle Historique de Somme-Leuze (assisté de Noël Van Overschelde pour l'apport de certaines précisions)**

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et vous adresser auprès de [sabine.bleret@sommeleuze.be](mailto:sabine.bleret@sommeleuze.be), Echevine à la Culture.



# / FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

## Statut de client protégé conjoncturel – COVID-19

Le C.P.A.S. est informé que vous êtes en défaut de paiement de factures d'électricité et qu'une demande de placement de compteur à budget a été introduite.

Vous pouvez bénéficier du **statut de client protégé conjoncturel** dans le cadre de la **crise COVID-19** afin de bénéficier du tarif social – durant 12 mois à compter de l'introduction de la demande – si vous ou un membre de votre ménage êtes dans l'une de ces situations :

	Conditions à remplir	Introduction de la demande (au plus tard le 31/03/2021)
<b>SITUATION 1</b>	<p>Vous n'avez pas payé vos factures d'énergie, votre fournisseur vous a déclaré en défaut de paiement</p> <p><b>ET</b> vous êtes dans l'une de ces situations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Chômeur complet indemnisé,</li><li>– bénéficiaire de l'intervention majorée auprès de votre mutuelle (statut BIM),</li><li>– vous avez perçu des</li><li>– allocations de chômage temporaire pour force majeure en raison de la COVID-19 pendant au moins 14 jours de chômage temporaire,</li><li>– travailleur indépendant, aidant ou conjoint aidant ayant bénéficié du droit passerelle en 2020.</li></ul>	<p><b>Vous adressez à ORES (coordonnées ci-dessous) une demande écrite.</b></p> <p>Vous y indiquez vos nom, prénom et adresse postale ou adresse mail.</p> <p><b>Vous y joignez</b> une copie du courrier de défaut de paiement qui vous a été envoyé par votre fournisseur entre le 18/03/2020 et le 31/03/2021 suite à un retard dans le paiement d'une ou plusieurs factures d'énergie et par lequel votre fournisseur vous informe qu'il va demander le placement d'un compteur à budget à votre domicile (Ce courrier n'est pas un courrier de rappel ou de mise en demeure, mais vous a été envoyé, à défaut de réaction de votre part, à l'échéance de la mise en demeure).</p> <p><b>Vous y joignez également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– une attestation de la caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) ou de votre organisme paiement des allocations de chômage (votre « syndicat » prouvant que vous avez été au chômage temporaire suite à la crise du coronavirus pendant au moins 14 jours) ;</li><li>– <b>OU</b> attestation de la caisse d'assurance sociale prouvant que vous avez pu bénéficier ou que vous bénéficiez du droit passerelle COVID-19 ;</li><li>– <b>OU</b> attestation de la CAPAC ou de votre organisme de paiement de chômage prouvant que vous êtes au chômage complet indemnisé ;</li><li>– <b>OU</b> attestation de votre mutuelle prouvant que vous êtes bénéficiaire d'une intervention majorée (BIM).</li></ul>

<b>SITUATION 2</b>	Vous bénéficiez d'une attestation de votre C.P.A.S. ou d'un service social agréé qui reconnaît que vous avez des difficultés financières à payer votre facture d'énergie.	<b>Vous vous adressez au C.P.A.S.</b> (coordonnées ci-dessous).
------------------------	---	---

### ORES Namur

Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 1 5000 Namur

<https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/client-protège>

### Cwape

<https://www.cwape.be/?dir=2.4.01>

### C.P.A.S.

Madame GODU, assistante sociale (mardi, mercredi, jeudi & vendredi)

Tél. 086/32.31.73, fax 086/32.13.96, [isabelle.godu@cpas-sommeleuze.be](mailto:isabelle.godu@cpas-sommeleuze.be),



# ENVIRONNEMENT

## Enquête Publique

**PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU, PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX NOTIFICATIONS ET AUX AUTORISATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 58 BIS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1973 SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU PRIORITAIRES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS**

### PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES

(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
21/10/2020	26/10/2020	A.C. SOMME-LEUZE 10/12/2020 12h	A.C. SOMME-LEUZE, Rue du Centre 1 à 5377 Baillonville  ou <a href="mailto:anne.vandenbroeck@publilink.be">anne.vandenbroeck@publilink.be</a>

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous uniquement, pris minimum 24h à l'avance auprès de Mme VANDEN BROECK (086/320.256)**, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et les samedis 07/11/2020 et 05/12/2020 matin de 9h à 11h30 à l'adresse reprise ci-dessus.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site Internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : [enquetepublique-coursdeau.wallonie.be](http://enquetepublique-coursdeau.wallonie.be)**

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (voir ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

<b>Projets d'arrêtés du gouvernement wallon</b>
Via courriel : <a href="mailto:legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be">legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be</a> ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE - Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal Direction des Cours d'eau non navigables Avenue Prince de Liège 7 - 5100 JAMBES

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre 1<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre 1<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.



## INFO COVID 19

# / LE RECYPARC DE MAFFE RESTE OUVERT

### JOURS & HEURES D'OUVERTURE

- du mardi au samedi de 9h à 17h  
(l'accès au site est fermé aux véhicules à 16h45).
- fermé les jours fériés.

Pour y accéder, merci de :



Vous munir de votre **carte d'identité** ;



vous munir d'un **masque** et le porter à l'intérieur du parc ;



être à **deux personnes maximum** ;



**maintenir une distance** d'1,5 mètre avec les usagers/préposés ;



**respecter les injonctions** des préposés.

Plus d'infos ? <https://www.bep-environnement.be/parcs-et-bulles/>



# CULTURE

## / BIBLIOTHEQUES

### NOUVEAU SERVICE « LIVRE-COM&GO »



À la suite des nouvelles mesures COVID, nous ne pouvons vous accueillir dans nos locaux mais nous pouvons venir à vous.

Nos bibliothécaires de Noiseux et de Somme-Leuze ont le plaisir de vous présenter leur nouveau service « **LIVRE-COM&GO** ».

Dès à présent, vous pouvez **réserver** vos livres et un rendez-vous sera fixé pour **l'enlèvement/livraison**.

Envie de passer de bons moments de lecture pendant cette période automnale, voici les coordonnées des équipes :

- **Bibliothèque Noiseux :**  
Gisèle Polet – gisele.polet@sommeleuze.be – 086/32.09.00  
Dominique Adnet - domiadnet@live.be - 086/32.28.57 - 0479/40.65.68
- **Bibliothèque Somme-Leuze**  
Elvire Sanzot – esanzot@yahoo.fr – 0477/39 50 26

Elles ont fait le plein de **NOUVEAUTES** et vous conseilleront dans le choix de vos livres.

Prenez bien soin de vous,

Les bibliothécaires.



# AGENDA

## / PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

<b>DATES ULTIMES POUR COMMUNIQUER LES INFOS</b>	<b>DATES DE PARUTION <u>suite au changement d'organisation au niveau de B-POST</u></b>
<b><u>MARDIS</u></b>	
1er décembre	16 ou 17 décembre

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

## / COLLECTES DE DECEMBRE

- Papiers et cartons : 17
- Déchets ménagers : 7, 14, 21, 28
- Sacs bleus PMC : 1, 15, 29
- Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be)

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be) (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte !!!